

DEMANDE DE PERMIS DE ROULOTTE TEMPORAIRE

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

COORDONNÉES DE L'IMMEUBLE

Nom du demandeur	
Adresse électronique	
Adresse postale	
# téléphone	
# cellulaire	

Nom du ou des propriétaire(s)	
# lot	
Adresse de l'immeuble	

DESCRIPTION DE LA ROULOTTE ET DU SÉJOUR

Type de roulotte <small>(Roulotte, fifth-wheel, tante roulotte, etc.)</small>				No d'immatriculation				
Marque				Couleur				
Muni d'un réservoir d'eau usées	Oui		Non	Année de Fabrication				
Marge Avant	Norme	Réel	Marge Arrière	Norme	Réel	Marge latérale droite	Norme	Réel
	15 m			8 m			8 m	
Marge latérale gauche	Norme	Réel	Distance d'un cours d'eau	Norme	Réel	Distance du bâtiment principal		
	8 m			13 m				
Date d'installation			Date de retrait			Nombre de jours		
Date d'installation			Date de retrait			Nombre de jours		
Date d'installation			Date de retrait			Nombre de jours		
Date d'installation			Date de retrait			Nombre de jours		
Date d'installation			Date de retrait			Nombre de jours		
Date d'installation			Date de retrait			Nombre de jours		
Présence d'une installation septique sur le terrain	Oui		Non	Présence d'une toilette sèche sur le terrain		Oui		Non

Note : Pour l'installation d'une roulotte sur un terrain dont vous n'êtes pas propriétaire, vous devez fournir une procuration du propriétaire vous autorisant à installer une roulotte sur ce terrain. Fournir une photo de la roulotte.

La durée maximale pour l'installation d'une roulotte temporaire est de 30 jours au Domaine des Appalaches (Vill-1) et 6 mois pour les autres zones où c'est autorisé à l'exception des roulottes installé durant la construction.